

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Marchés publics : fourniture et mise en oeuvre de produits de marquage routier
- autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre de ses compétences, met en oeuvre sur le territoire communautaire, la signalisation horizontale telle que prescrite par les Maires au titre de leurs pouvoirs de police et en assure l'entretien.

Afin d'assurer la fourniture et la mise en oeuvre des produits de marquage routier dans les conditions optimales de rapidité et d'efficacité, il est apparu opportun, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, de regrouper toutes les interventions à l'intérieur de marchés de type à bons de commandes d'une durée initiale de un (1) an à compter de la date de notification et renouvelable 3 fois par reconduction expresse, le nombre et la fréquence des opérations à effectuer ne pouvant être définis précisément à l'avance.

A cette fin, les services communautaires ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert à prix unitaires prévu en cinq lots (afin d'assurer des interventions simultanées sur le territoire communautaire) qui feront l'objet de marchés séparés, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés.

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum et un maximum définis comme suite :

- Lots 1 à 4 : Création et entretien de marquage routier

Pour chaque lot	Montant minimum annuel : 300 000,00 € H.T.
	Montant maximum annuel : 1 200 000,00 € H.T.

- Lot 5 : Création & entretien de marquage routier spécifique en milieu urbain

	Montant minimum annuel : 300 000,00 € H.T.
	Montant maximum annuel : 1 200 000,00 € H.T.

Ces montants sont identiques pour les périodes de reconduction du marché et ce pour tous les lots. Compte tenu des montants en jeu, l'appel d'offres doit faire l'objet d'une publicité au niveau européen.

L'opération est estimée à 24 000 000,00 € H.T. soit 28 704 000,00 € T.T.C. Les dépenses seront imputées sur les postes budgétaires suivants, tant en section de fonctionnement qu'en section investissement sur le budget principal des exercices 2008 2009 2010 2011 et 2012 :

- Compte 2315 chapitre 23 fonction 8210 CRB O100 programme VGBB00
- Compte 61523 chapitre 11 fonction 8212 CRB O100

Ces marchés couvrent également les besoins en marquage pour l'ensemble des travaux de voirie de la Communauté Urbaine de Bordeaux, notamment pour les directions suivantes :

- DOVCP CRB O100
- GRANDS TRAVAUX CRB O400
- TRAMWAY CRB H340

Un premier appel d'offres a été lancé dans le courant du premier semestre 2007.

La Commission d'Appel d'Offres du 11 juillet 2007 a demandé que la procédure soit déclarée sans suite, en raison d'un problème dans le détail estimatif qui a généré des incohérences au niveau des offres. Les services communautaires ont modifié les documents de la consultation en conséquence, en vue du lancement d'un nouvel appel d'offres.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation (dossier consultable par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage), en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) et autoriser Monsieur le Président :

1^o – à déclarer sans suite la précédente procédure d'appel d'offres pour motif d'intérêt général, en application de l'article 59.IV du code des marchés publics.

2^o – à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,

3^o – à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert et, en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, en application de l'article 59-III du code des marchés publics, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article

35 I 1^o dudit code,

4^o – à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 13 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2007</p>

M. ALAIN DAVID